

Parmi les personnes les plus impactées par le coronavirus et le confinement, il y a évidemment les commerçants. Dans une optique de relance et de soutien à l'activité économique de proximité, la Ville d'Antibes a décidé de proposer de nouvelles mesures. Le maire de la commune, Jean Leonetti et son adjointe déléguée au commerce Alexandra Borchio Fontimp ont présenté un plan d'action en faveur de ces entrepreneurs. Parmi elles, la gratuité du stationnement sur la voirie et dans les transports publics jusqu'à fin juin, l'exonération des taxes du Domaine Public sur toute l'année 2020 ainsi que la participation à un fonds d'urgence départemental de 8M € (en partenariat avec la CCI, le Conseil Départemental et les autres agglomérations). Concrètement, il s'agit de prêts à taux zéro d'un montant allant de 4000€ à 10000€ avec un différé de remboursement de 18 mois.

### **Un site pour promouvoir les commerçants**

Toujours dans l'optique de favoriser le commerce de proximité, la ville a aussi lancé le site [antibesjuanlespinsshopping.fr](http://antibesjuanlespinsshopping.fr) qui propose une livraison du produit (loisirs, mode, beauté...) dans les 72 heures. Les articles provenant des artisans locaux. Enfin, une convention de partenariat pour l'attractivité des centres villes a été signée avec 3 associations de commerçants pour permettre la valorisation du tissu économique antibois.

**Andy Calascione**

**Partager :**